

*Conférence
Permanente
du Bassin
Minier*

Synthèse du Livre blanc

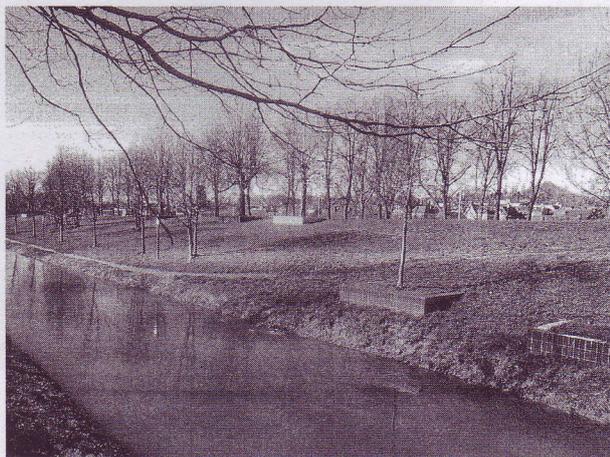


Introduction

Pendant plus de deux siècles, les Houillères (d'abord privées, devenues nationales en 1946) ont marqué le territoire de **leur empreinte**. Elles ont pesé sur l'autonomie des hommes dont les destins (travail, santé, école, logement...) étaient pris en charge, sur celle des collectivités locales dont les ressources fiscales sont inférieures d'un tiers à la moyenne nationale, sur la structure de l'urbanisme, l'habitat, les équipements collectifs, la voirie...

L'arrêt de l'activité extractive a supprimé plus de deux cent mille emplois directs. Et malgré les efforts (nouvelles activités, formations, réhabilitation des territoires, culture...) la situation du Bassin Minier demeure dans un **état critique** : le chômage touche plus qu'ailleurs toutes les communes, chômage des jeunes, chômage de longue durée ; l'état sanitaire est déplorable, des déséquilibres psychologiques s'ensuivent. Chaque problème est à la fois la cause et la conséquence d'un autre et accentue un sentiment d'impuissance : c'est inéluctable, irréversible !

Mais en même temps, le sentiment que des solutions nouvelles sont à rechercher se développe et l'on *passé alors d'un comportement de revendication à une attitude volontariste de projet.*



Parc de la Lawe,
Bruay La Buisnière.
Photo : Michel SPINGLER.

Photo ci-dessous :
Comité de pilotage de la CPBM
le 2 octobre 1998.
Photo : Dominique BOKALO.



La tâche n'est sûrement pas aisée car il est de plus en plus difficile de mobiliser des fonds publics. Les ressources publiques sont devenues rares et obligent à faire des choix entre les urgences. L'Etat réduit ses contributions et quand il en accorde, augmente les contreparties, s'engageant dans une logique du gagnant-gagnant. De même, l'Europe accueille de nouveaux Etats membres et doit répartir les financements mis à disposition de chacun. Une sélection s'opère. Les aides restent accessibles mais le Bassin Minier doit, pour les obtenir, se doter d'un projet de qualité.

Pour contribuer à élaborer ce projet, le Conseil Régional a choisi la méthode citoyenne permettant d'écouter la voix de ceux (élus, associations, chefs d'entreprise, habitants...) qui connaissent au plus près les difficultés du terrain... Une méthode qui doit faire jaillir des propositions, susciter la mobilisation et permettre aux personnes de se réappropriier ces propositions. *C'est cette démarche qu'on appelle la Conférence Permanente du Bassin Minier.*

Plus d'un millier de personnes se sont mobilisées et ont travaillé à construire un projet, *centré sur l'homme* et s'inscrivant dans le *développement durable du territoire*. Environnement, individu, mémoire, santé, culture, aménagement du territoire, formation, économie... tous ces sujets ont été abordés lors de la Conférence Permanente du Bassin Minier.

Cette parole citoyenne a été rendue publique lors de la sortie du Livre blanc, en février 1998. Le document que nous vous présentons est la synthèse de ce Livre blanc, des propositions qui y étaient faites. Certaines ont été retenues par l'Etat et des mesures ont été adoptées par le CIADT du 15 décembre 1998 (Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire). D'autres n'ont pas encore été reprises.

La mobilisation se poursuit et les groupes de projets inventent de nouvelles propositions et travaillent à mettre en oeuvre, sur le terrain, les décisions qui ont été prises.

*Ci-dessous, travail en atelier.
à gauche Auchy les Mines, à droite Lens.*



Photo : Dominique BOKALO.

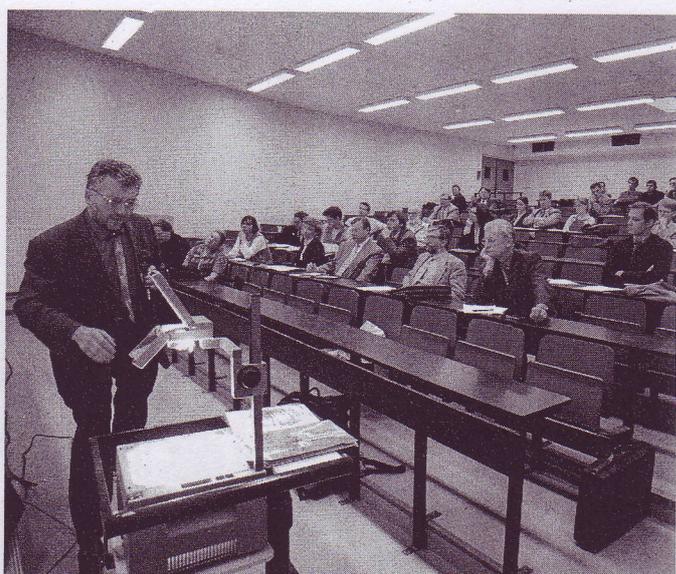


Photo : Christophe BLANQUART.

Les dix commandements de la concertation

1. La concertation commence dès l'amont du projet, dès qu'il s'avère utile et nécessaire.
2. La concertation ne s'improvise pas. Elle implique une évaluation du terrain.
3. Elle doit être aussi large que possible. L'accès du "grand public" doit être pris en compte.
4. La concertation exige la transparence, c'est à dire des informations complètes et accessibles.
5. La concertation est de la responsabilité du maître d'ouvrage et/ou de la collectivité locale et des pouvoirs publics. La démocratie participative n'est pas un substitut de la démocratie représentative mais en est le complément.
6. La concertation ne vise pas le consensus mais l'information la plus complète possible du maître d'ouvrage qui peut ainsi prendre sa décision en toute connaissance de cause.
7. La concertation s'organise. Elle réclame un engagement, de la discipline, des règles du jeu.
8. La concertation a un coût, ne fût-ce qu'en temps passé et en disponibilité, mais aussi pour rendre accessible les documents techniques et prendre en charge les études complémentaires.
9. La présence d'un garant ou d'un témoin qui veille au respect des règles du jeu peut faciliter la concertation.
10. La concertation fait l'objet de bilans : du témoin sur la forme, du maître d'ouvrage sur le fond.

La CPBM est sensible à ces dix commandements, écrits par Jean-Marie Simon, expert en concertation, Cabinet C&S Conseils. Jean-Marie Simon est intervenu lors du groupe de projets : "Enjeux transversaux de la plate-forme multimodale de Dourges."

Un diagnostic partagé

Avant de faire des propositions, les acteurs présents dans les ateliers ont d'abord effectué un certain nombre de constats. Ils ont relevé les atouts souvent méconnus du Bassin Minier et les freins, souvent plus importants qu'on ne le pense. Une réflexion qui a permis d'aboutir à un diagnostic partagé par chacun.

Les constats

Des atouts souvent méconnus

Les efforts financiers et humains entrepris pour la reconversion du Bassin ne doivent pas être gommés, ni les atouts du Bassin Minier en terme d'aménagement du territoire : situation au coeur de l'Europe, espaces disponibles... D'autres évolutions positives s'amorcent : les jeunes femmes sont plus autonomes, le système d'enseignement est performant, la population est jeune et de plus en plus qualifiée...

Des freins plus importants qu'on ne le pense

Par contre, la dérive de l'état sanitaire est alarmante : espérance de vie réduite, alcoolisme constant, toxicomanie, prévalence des cancers et des maladies de l'appareil respiratoire et circulatoire, moindre développement psycho-affectif des enfants et enfin médiocrité de l'encadrement sanitaire...

On souligne aussi la faible capacité d'initiative des habitants, la dégradation de l'image de soi des hommes jeunes qui n'existent plus socialement parce que privés d'emploi.

L'organisation collective est insuffisante face à l'ampleur du travail à réaliser : manque de concertation entre les acteurs, les institutions..., urbanisme conçu dans une logique de production, faiblesse de la fiscalité des communes minières.

Enfin, il faut ajouter la disparition des ayants droit des Houillères : ils étaient 122 000 en 1993, ils ne seront plus que 32 000 en 2020, ce qui correspond à une perte de 5000 emplois par an. Or 20% des ayants droit actuels subviennent aux besoins d'adultes en situation de précarité.

Des potentiels sur lesquels on peut s'appuyer.

Les savoir-faire des hommes : hier dans la mine, aujourd'hui dans la réhabilitation. Les corons d'hier peuvent ouvrir de nouvelles perspectives de logement : béguinage, logement social individuel avec jardin...

Accompagner l'économie

«De la Conférence Permanente, j'attends une transformation de cette image, un débat évolutif et ouvert en permanence, un accompagnement économique permettant la création d'emplois.»

Dominique Cachart, directeur de la Chambre de commerce et d'industrie de Lens.

Les enjeux

- Il s'agit de mettre en lumière les points forts du secteur pour accompagner la **reprise de confiance des habitants dans leur territoire** et remobiliser ainsi leur capacité d'initiative.
- Il faut **accompagner le départ de Charbonnages de France** dans les sorties de concession, l'attribution et la valorisation des différents patrimoines fonciers et bâts (terrils, carreaux de fosses, équipements sanitaires, culturels ou d'animation...). Il faut aussi se donner les moyens de surveiller plus qu'ailleurs l'état du sol, du sous-sol et de l'eau, pour tenir compte des effets à long terme de l'activité extractive. Cela nécessite la **coordination entre les acteurs** des territoires issus du Bassin Minier.
- Enfin, les territoires issus du Bassin Minier doivent être une **terre d'innovation**. Il faut recréer un environnement qui restaure un cadre de vie de qualité. Cette action doit s'inscrire dans le temps.

Les scénarios

Aujourd'hui deux scénarios sont possibles.

L'inacceptable : que rien ne change !

- Les territoires issus du Bassin Minier ont une **image très négative**
- Le **retrait des Houillères** a entraîné :
 - des pertes d'emplois et une plus grande paupérisation,
 - la baisse des activités sociales, sportives notamment et le désœuvrement des jeunes,
 - la diminution des ressources familiales qui amène le manque de confiance en soi, envers les institutions et la peur d'entreprendre...

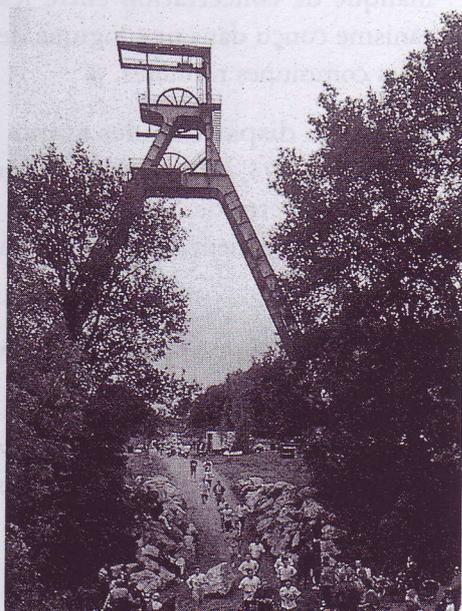


Photo : P. SPINGLER.



Course des terrils.
Cité Sabatier à Raismes.

Photo : P. DUPUICH.

- Les élus, proches des habitants, sont **peu ou insuffisamment outillés** pour affronter l'ampleur des difficultés.
- La **spirale infernale** se met en oeuvre : la matière grise s'en va et les activités qui en ont besoin aussi. Les ressources individuelles et collectives se réduisent et les forces de production s'en vont ailleurs. Des maisons, des quartiers se vident, des ghettos se forment. L'image des territoires issus du Bassin se dégrade encore et empêche l'implantation nécessaire d'activités valorisantes. Dans ce contexte, des actions "rustines" (pour exemple, l'installation de nouvelles entreprises) ne peuvent qu'échouer.

L'indispensable : le scénario de la volonté

Il est aujourd'hui nécessaire de porter la lutte sur tous les fronts parce que chacune des difficultés décelées aggrave les autres.

Les territoires issus du Bassin Minier ont besoin d'un **projet fort**, s'appuyant sur une volonté politique partagée, une mobilisation accrue de la population et des acteurs, sur des engagements de la Région, de l'Etat et de l'Europe et s'organisant autour de chantiers prioritaires.

Au lieu de la spirale de l'échec, on entrerait alors dans un **cercle vertueux** :

- des hommes et des femmes plus autonomes, parce que mieux formés, pouvant accéder plus facilement à la culture et en être aussi les acteurs ;
- une meilleure image du Bassin, grâce à la reconquête de l'environnement, le rendant plus attractif pour accueillir des activités nouvelles et créer des emplois ;
- des cités minières rénovées et accueillantes ;
- des centres-villes restructurés et attractifs ;
- un système de prévention et de soins à la hauteur du problème de santé.

Cité Le Nouveau Monde.

Bruay La Buissière.

Photo : Jean-Luc CORNU.



Travailler ensemble !

«La Conférence Permanente du Bassin Minier peut être un élément fédérateur permettant de faire avancer les choses. Il nous faut trouver des compromis dans le bon sens du terme : rassembler en dépassant les divergences, apprendre à travailler ensemble.»

Danièle Darras, vice-présidente du Conseil Général du Pas-de-Calais, adjointe au maire de Liévin, députée européenne.

Place à l'initiative !

«Laisser place à l'initiative, c'est avoir un a priori favorable aux idées nouvelles, regarder ce qui se passe ailleurs, voir qu'on peut changer le cours des choses... Notre taux de chômage continue à augmenter et nous recevons à l'association des hommes et des femmes de 30-35 ans qui n'ont encore jamais travaillé. Personne n'en veut. Les décideurs fonctionnent toujours sur des schémas anciens selon lesquels seuls l'expérience professionnelle et les diplômes comptent. Et c'est ainsi qu'on laisse des gens sur le bord de la route.

Laisser place à l'initiative, c'est faire confiance aux personnes. A "Main forte" par exemple, une entreprise d'insertion que nous avons créée, nous avons embauché Michel, 35 ans, aucune expérience professionnelle. Il avait passé son permis poids lourd. Nous l'avons embauché comme chauffeur, un métier qui demande une grande autonomie. Il a révélé des compétences exceptionnelles. Nous lui avons fait confiance !

Laisser place à l'initiative, c'est aussi alléger les démarches administratives. Quand on veut monter un projet, on ne peut pas attendre d'avoir écrit, bouclé les dossiers... Ca peut durer un an ! Les gens ne peuvent pas attendre si longtemps : ils se démobilisent, désespèrent. Nous avons démarré Recup'tri, un atelier d'insertion spécialisé dans le ramassage du verre, en catastrophe. Nous n'avons pas attendu les subventions. Nous avons foncé. Bien sûr notre camionnette tombait souvent en panne, nous l'avons payée 4000 F ! Mais aujourd'hui, contre vents et marées, ça marche ! De la même façon, nous démarrons un groupement d'employeurs dans le secteur du bâtiment, des transports, de la manutention...

Laisser place à l'initiative, c'est aussi accepter qu'il y ait des échecs et continuer à faire confiance aux personnes, les laisser construire encore...

Laisser place à l'initiative, c'est possible si l'on crée des lieux de paroles, des lieux de vie qui permettent aux projets de démarrer et aux initiatives de naître.

Nous sommes en train de monter une épicerie solidaire en vérifiant auprès des usagers comment ça fonctionne, comment améliorer encore ce service...»

Odile Maréchal, Droit au Travail, association de chômeurs, Grande Résidence, 2, tour Adler, Lens.

*Entreprise Recup'tri
à Loison sous Lens.*

Photo : Jean-Luc CORNU.



L'organisation raisonnée des pouvoirs

Aménagement durable du territoire, social, économie, culture... comment se répartissent les responsabilités et les choix entre le Bassin Minier dans son ensemble et les territoires qui en sont issus ?

8

RETENU PAR LE CIADT

Mission d'aménagement

La mesure 3 du CIADT, "Création d'une Mission d'aménagement", confirme la création d'un dispositif spécifique d'ingénierie d'aménagement à l'image de ce qui existe déjà sur le littoral ou la métropole. Pour ce faire, l'Etat verse 2,25 MF et met à disposition un cadre de direction du ministère de l'Équipement. Le Conseil Régional, lui, a déjà voté un crédit de 1,5 MF entrant dans le financement de la Mission pour 1999.

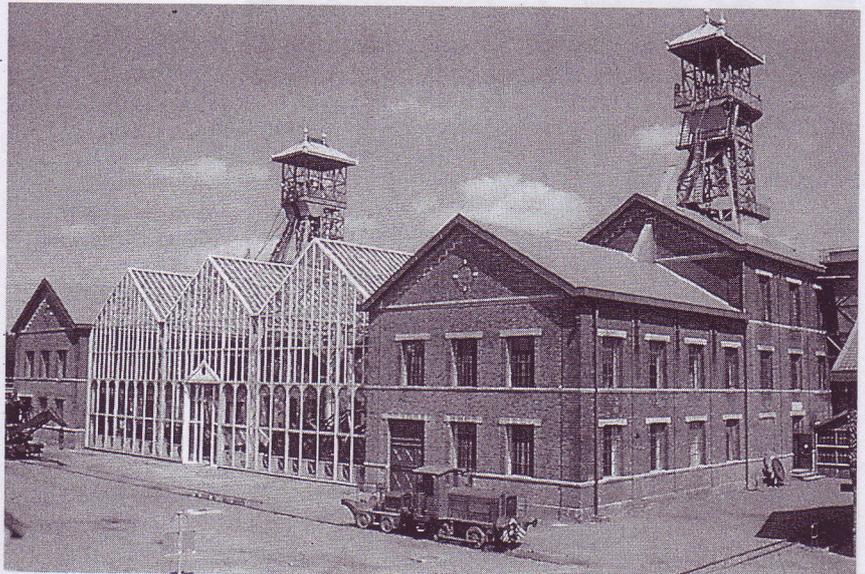
Le Bassin Minier est l'échelon pertinent pour gérer les problèmes techniques et humains issus de l'exploitation charbonnière.

Les territoires issus du Bassin Minier ont subi les mêmes dommages ; il est nécessaire de mettre en oeuvre des politiques publiques cohérentes sur l'ensemble du Bassin.

Pour ce faire, la mise en place d'une structure politique et partenariale est nécessaire : la Mission d'Aménagement et de Développement du Bassin Minier, composée des élus des différentes instances intercommunales, du Conseil Régional, des deux Conseils Généraux, des représentants de l'Etat, de l'ACM Nord-Pas de Calais (Association des communes minières), des partenaires économiques (Chambres de commerce et d'industrie, Charbonnages de France, Caisse des Dépôts et Consignations...)

Cette Mission serait dotée d'une équipe technique transversale et pluridisciplinaire. Lieu de mémoire et d'initiatives, elle aurait en charge la préparation de la Charte du Bassin Minier. Elle définirait les objectifs à long terme (25 ans) et les objectifs stratégiques à court terme (10-12 ans) en terme de territorialisation ; elle mettrait en place et gèrerait les réseaux des centres de ressources et d'observation : environnement, économie de la santé, habitat, formation. Cette Mission s'articulerait autour des initiatives et projets dans les territoires issus du Bassin Minier.

Centre historique minier à Lewarde.



L'émergence des territoires du Bassin Minier, Béthune-Bruay La Buissière, Lens-Liévin-Hénin-Carvin, Douai-Somain-Aniche, Valenciennes : ces territoires, bien qu'appartenant au Bassin Minier, sont tous de natures très différentes et ont chacun à préparer leur propre avenir.

Face aux enjeux en cause, chaque pouvoir d'agglomération doit être renforcé. Une concertation accrue offrira les meilleures conditions d'émergence de projets de territoires, signes concrets d'une réelle mutation. Les équipes d'ingénierie locales devront être renforcées pour aider à la construction de chaque projet de territoire et engager ainsi des actions majeures : Programmes locaux de l'habitat, plans verts, politique de développement économique, programmation des équipements de secteur, concertation au niveau des communes et des quartiers, information et expression des associations, des partenaires, des habitants...

La mutation globale du Bassin Minier se fera par la mise en réseau et l'interactivité de la Mission d'aménagement et de ces équipes opérationnelles et proches du terrain.



Préparation de la piste de parapente du terroir de Loos en Gohelle.

Photo : Dominique BOKALO.



Espace aménagé dans le quartier Gruyelle-Fusillés à Hénin-Beaumont.

Photo : Rémi GUERRIN.

GROUPE DE PROJETS

Cadres institutionnels et projets de territoire

Ce groupe de projets s'appuie sur les résultats de l'atelier "Outils, structures, maîtrise d'ouvrage". Il a deux dimensions principales.

1. D'une part, il s'agit d'accompagner la mise en oeuvre concertée de deux projets majeurs, retenus par le CIADT : la "trame verte" et la valorisation du patrimoine minier grâce à la mise en réseau des sites de la mémoire (Voir chantier 6). Il se penche également sur la santé afin d'ouvrir le débat sur le CHRU et le schéma de service collectif sanitaire.

2. D'autre part, derrière la formulation technique, c'est toute la capacité d'initiative de Bassin Minier qui est en jeu. Les lois Voynet et Chevènement, le prochain Contrat de Plan Etat/Région obligent les acteurs à se positionner sur des logiques de projet. C'est le cas, par exemple, de la réforme des Fonds structurels européens : avec l'entrée des pays de l'Est dans l'Europe, le Bassin Minier n'est plus le parent pauvre ; d'autres régions sont plus gravement touchées. Dans la perspective d'une concurrence pour accéder aux fonds publics, la qualité du projet émanant d'un territoire est déterminante.

Ce groupe de projets est animé par Hervé Joan-Grangé, consultant de Code Codra.

Pour en savoir plus : 03 28 82 72 33.

Les sorties de concessions minières

Le 21 décembre 1990, le 10 d'Oignies, dernier puits en activité, est arrêté. C'est la fin de l'extraction du charbon dans le Nord-Pas de Calais.

- Depuis cette date, les conditions de gestion des séquelles restent posées.

- On ne sait toujours pas ce que va devenir le patrimoine foncier et immobilier de Charbonnages de France.

Le 25 avril 1996, le Tribunal administratif de Lille constate : Charbonnages de France ne peut se désengager sans respecter les obligations qui échoient à quiconque porte atteinte à l'environnement.

Ces obligations ont été précisées dans la réforme du Code minier (octobre 1994) récemment modifiée (printemps 1999) qui met en particulier la protection de la ressource aquifère et la remise en état des paysages au centre des débats.

Cette double protection de l'environnement est rendue nécessaire par les dommages causés au sous-sol, au sol et à l'eau.

- **Le sous-sol** : 100 000 km de galeries creusées pour mener aux chantiers d'abattage, dont la surface correspond aux deux tiers du Bassin Minier (de nombreuses exploitations sont superposées), ont provoqué un affaissement d'ensemble du territoire.

- **Le sol** : dégradation des paysages, pollution...

- **L'eau** : modification des écoulements superficiels et profonds et dégradation de la qualité.

La Conférence Permanente du Bassin Minier a mis en avant, à travers l'atelier "Environnement et cadre de vie", la nécessaire acquisition par les acteurs des savoirs concernant le passé de l'exploitation charbonnière et la valorisation de la mémoire minière. Ces connaissances et cette mémoire sont indispensables à la prise de décision.

Parc Chabaud-Latour, étang d'effondrement minier aménagé.

Photo : J.-L. CORNU.



La gestion des eaux

La mesure 4, "Gestion des eaux", permet de mettre à plat le fonctionnement hydraulique de surface du Bassin Minier, dont les répercussions sur les enjeux d'aménagement du territoire sont lourdes. Elle permettra également d'aborder le délicat problème du devenir des stations de pompage et de relevage des eaux, liées à l'exploitation charbonnière et au développement de l'urbanisme. L'aide de l'Etat est de 11 MF au total.

Or en 1999, cette mémoire est gérée par l'exploitant qui, au sein de l'Instance régionale de concertation, s'est engagé avec les représentants des collectivités et sous le contrôle de l'Etat, dans les investigations techniques nouvelles dont la loi lui a fait obligation. Mais au-delà de cette période d'évaluation, il faudra à la fois continuer à surveiller l'évolution de ces impacts et organiser la conservation et la valorisation de la mémoire.

C'est pourquoi, la Conférence Permanente du Bassin Minier demande

- la création d'un observatoire de l'éco-système minier qui doit être mis en place, après transfert de Charbonnages de France à l'Etat des données relatives aux séquelles techniques de l'exploitation charbonnière (article 39-3 du Code minier et article 4 de la loi du 30 mars 1999, portant sur la réforme de ce code).

- la création d'une mission de valorisation de l'ensemble de ces données pour mieux définir les actions à développer dans les territoires du Bassin Minier.

La mémoire du sous-sol

«Les informations sur le sous-sol du Bassin Minier, acquises au cours du travail de reconnaissance et d'exploitation, sont uniques car elles représentent un ensemble d'observations "in situ" et nous ne pourrions plus en acquérir de nouvelles.

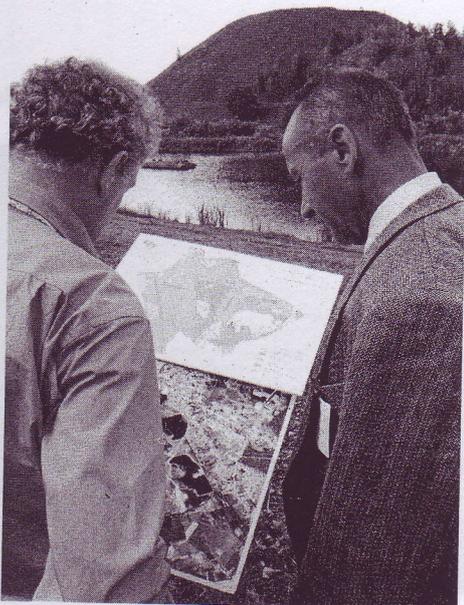
Il est nécessaire de les conserver. Une observation est toujours valable. Dans cinq ou dix ans, de nouvelles techniques nous permettront d'utiliser mieux encore ces informations.

Ces données géologiques constituent donc un patrimoine géologique qui doit être conservé au niveau régional. Cette conservation entre dans la mission de service public du BRGM. Il serait normal que les données acquises par Charbonnages de France rejoignent le Centre de banques de données du sous-sol. Elles seront mises sur internet (serveur INFO-TERRE) afin d'être accessibles à tous.»

Jean-Pierre Leprêtre, directeur du BRGM, Bureau de recherches géologiques et minières.

*Visite de friches industrielles requalifiées.
Ancienne fosse Ledoux,
Condé sur Escaut*

Photo : Dominique BOKALO.



GROUPE DE PROJETS

Deux groupes de projets traitent les sujets abordés par ce chantier

- **Eau et territoires**

(Voir Chantier 3 page 13).

Ce groupe de projets est animé par Francis Meilliez, université de Lille I.

Pour en savoir plus : 03 28 82 72 33

- **Cadres institutionnels et projets de territoires**

(Voir chantier 1 page 8).

Ce groupe de projets est animé par Hervé Joan-Grangé, consultant Code Codra.

Pour en savoir plus : 03 28 82 72 33

Environnement

*Les problèmes
environnementaux
et leur gestion pour une
reconquête*

Le constat est lourd

Tout est à reconquérir.

L'eau d'abord : gestion des eaux de surface, devenir des stations de relevage des eaux et de la ressource en eau potable, remontée des eaux souterraines...

Les paysages ensuite. Il s'agit de requalifier des espaces conçus uniquement dans une logique industrielle : urbanisation utilitaire, insuffisance des zones boisées, perte des espaces naturels, sols pollués...

Si le constat est lourd, les solutions à mettre en oeuvre peuvent avoir un effet rapide et très visible et rendre attractifs les territoires.

Reconquérir l'environnement

«Les territoires issus du Bassin Minier ne sont pas vraiment à différencier du reste de la région, même si leur histoire met en exergue toutes les difficultés qu'un secteur peut avoir à affronter l'avenir, après s'être orienté vers un développement non durable.

Ces territoires ont besoin de reconquérir leur environnement pour améliorer non seulement leur image, mais aussi la qualité de vie des habitants et pour faire venir des investisseurs.

L'image négative du secteur s'appuie sur une réalité forte. Nous ne sommes plus aujourd'hui dans une perspective d'implantation industrielle lourde.

C'est le secteur tertiaire qui se développe. Des petites et moyennes entreprises qui n'ont pas vraiment besoin d'autoroutes, mais sont

sensibles à l'image de leur environnement.

Cette reconquête répond aussi à un besoin de la population locale, attachée à son territoire et souffrant des records de pollution qui sont battus ici et de la disparition des sites naturels.

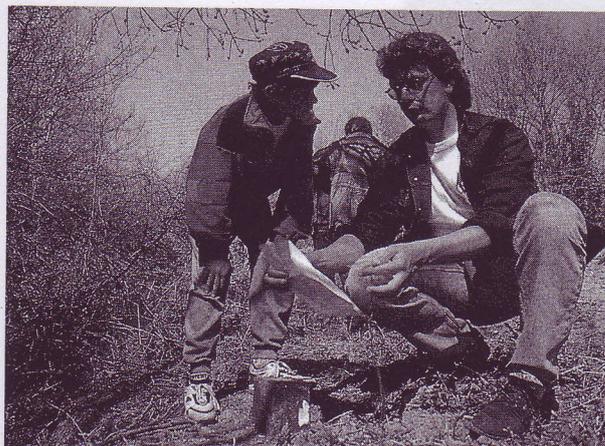
Les paysages doivent avoir des fonctions différenciées : loisirs de qualité, nature (pas simplement dans un esprit de conservation du patrimoine biologique)... Ces espaces naturels (forêts, zones humides...) ne coûtent rien et rendent d'immenses services : les zones humides par exemple permettent la régulation des crues. Sans elles, il faudrait construire des bassins de rétention pour faire face aux inondations.»

**Stéphane Junique, directeur du
Conservatoire régional des sites
naturels.**

TEMOIGNAGE

Projet de territoire expérimental

Le CIADT a acté une démarche expérimentale de construction de projet de territoire autour du site Métaeurop. Ce projet favorisera le croisement des démarches entreprises en faveur de la restructuration urbaine, de l'amélioration de l'environnement, du développement économique et social, de la reconquête des paysages et de la santé. (mesure 7, "dépollution des grands sites").



*Aménagement pour
l'association
"La chaîne des terrils"
du terril d'Auchel.*

Photo : Dominique BOKALO.

L'eau

Le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) définit les règles où l'intérêt collectif s'accorde avec celui des riverains (protéger les champs captants, préserver la qualité de l'eau). Il reste aux élus à le mettre en oeuvre en créant, pour chaque bassin versant, un SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux).

Les réseaux d'adduction d'eau potable et ceux de rejet des eaux usées doivent être révisés afin de limiter les fuites.

Les eaux issues des stations de pompage pourraient être utilisées pour des activités s'accommodant de leur qualité.

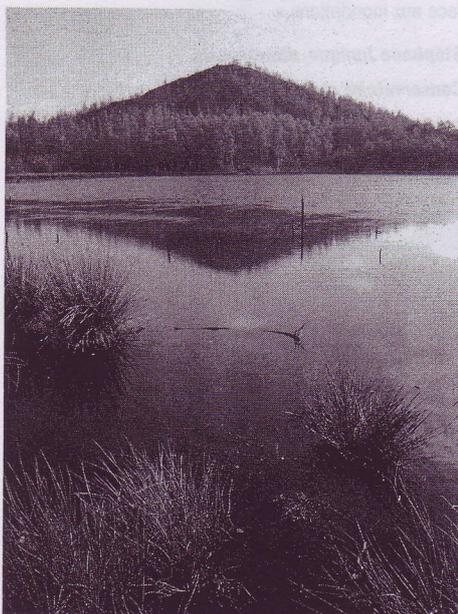
Pour limiter le nombre des stations de relevage, certaines zones inondables non habitées pourraient être revalorisées en zones humides naturelles ou encore en zones intégrant l'eau dans l'aménagement urbain (plans d'eau, lacs, traitement écologique des eaux...).

La reconquête des paysages

En cinq ans, plus de dix millions d'arbres ont déjà été plantés.

Il s'agit de développer une "forêt écologique" pérenne, c'est à dire répondant aux critères de préservation durable des espèces naturelles et tout à la fois à un besoin social d'espace de détente et de loisirs.

Il s'agit aussi de "paysager la ville", les entrées de ville, les zones d'activités, les infrastructures dans le but d'établir un schéma de conservation et d'amélioration des paysages (trame verte), permettant à la région de rattraper son retard.



*Jardin aquatique
à Raismes.*

Photo : Philippe Dupuich.

GROUPE DE PROJETS

L'eau sur les territoires

"Le" sujet. Car "sans eau, plus de vie". Elle est à la fois vecteur de propreté et de pollution. L'enjeu est d'autant plus important que notre région, qui n'a pas un grand fleuve, dépend à 96% des eaux souterraines. L'eau joue un rôle essentiel dans le paysage et notre cadre de vie. Mais elle peut aussi provoquer des inondations. Ces handicaps peuvent devenir des atouts. Des zones inondées à la suite d'un affaissement de terrain sont transformées en parcs de loisirs : Chabaud-Latour à Condé sur l'Escaut, parc des Glissoires à Avion... Elles pourraient aussi jouer d'autres rôles, économiques notamment.

Le pari de ce groupe de projets est de faire émerger de multiples projets locaux de valorisation de l'eau. L'enjeu de cette dynamique est la révision rationnelle du réseau des stations de relevage à laquelle aboutira l'étude sur les écoulements de surface.

**Ce groupe de projets est animé par
Francis Meilliez, université de Lille I.
Pour en savoir plus : 03 28 82 72 33.**

L'Espace

*Exploiter
les potentiels des villes
et des territoires issus
du Bassin Minier*

RETENU PAR LE CIADT

Réhabilitation des cités minières

La poursuite des programmes antérieurs décidés en faveur de la réhabilitation des cités minières.

La mesure 1, "réhabilitation des cités minières", marque un effort financier en faveur de :

- la réhabilitation des logements en cités minières, avec une enveloppe de 70 MF de crédits ANAH.
- la remise en état des voiries et réseaux divers, avec une dotation complémentaire de 30 MF de crédits FNADT pour abonder les crédits GIRZOM prévus au Contrat de Plan Etat/Région.
- le CIADT pose également l'objectif d'un "**achèvement rapide**" des opérations de voirie et de réseaux : il conviendra d'en déterminer le terme.

La mesure 5, "**schéma de trame verte**", et la mesure 6, "rétablissement des continuités physiques", engagent 6 MF au total (1+5 MF). Il s'agit de réaliser des passerelles entre les zones vertes, de créer des chemins de grande randonnée, voies piétonnes à travers le Bassin Minier, de reconquérir les vallées et les cours d'eau dans le cadre de l'aménagement du territoire et de l'amélioration du cadre de vie.

Le Bassin Minier a besoin de s'ouvrir sur les territoires qui lui sont proches.

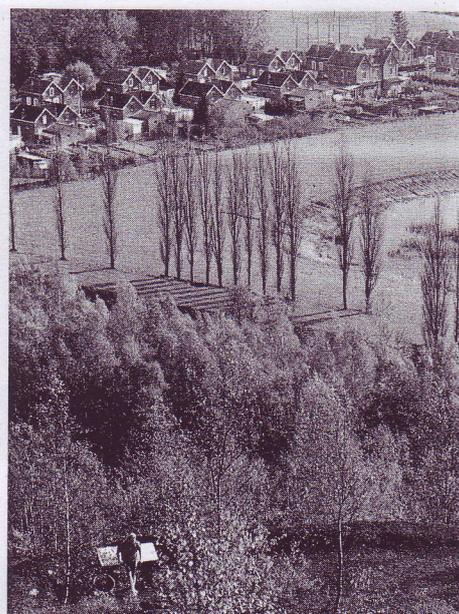
Une ouverture qui est déjà réelle : l'Université de Valenciennes s'appuie sur Maubeuge et Cambrai ; Béthune est un carrefour vers la Grande-Bretagne. Les relations entre le Bassin Minier, la métropole lilloise et Arras sont croissantes. Dans le domaine culturel, l'influence de la métropole est très importante alors qu'il y a eu des réalisations exemplaires : Centre dramatique national de Béthune, Hippodrome de Douai, Phénix de Valenciennes...

L'aménagement du territoire doit contribuer à **préserver la mixité sociale** des communes. Au-delà du seul réseau routier, l'urbanisme et l'habitat sont concernés : accessibilité des territoires, mobilité des personnes, recomposition des territoires bâtis...

L'atelier "Villes et territoires" a relevé les handicaps du Bassin Minier : niveau de services proposés par les villes-centres, coupures urbaines, bâti répétitif issu de l'exploitation charbonnière, mais aussi les points forts et en particulier, les **vastes espaces verts** situés au coeur des secteurs bâtis reconstruits dans le cadre du traitement des friches (4000 hectares). Ces espaces participent à la recomposition du territoire bâti et permettent l'ouverture à des catégories de populations variées.

*Cité Minière Sabatier.
Raismes.*

Photo : Philippe DUPUICH.



Décloisonner les territoires

«Le sud du parc naturel régional Scarpe-Escaut a fait l'objet d'un schéma de reconquête des sites miniers. Il s'agit à la fois d'assurer la liaison entre ces sites : chemins de découverte à vélo ou à pieds (30 km sont en cours de réalisation entre Condé-sur-Escaut et Haveluy) et de différencier la vocation de chacun : réserves naturelles, parcs de loisirs... Pour ce faire, il est nécessaire de s'appuyer sur un schéma multisites qui decloisonne à la fois les territoires (communes), les fonctions des sites et leur valorisation. On ne peut sous-estimer le travail d'animation et d'ingénierie auprès des différents maîtres d'ouvrage : il est incontournable. Mais ce travail a un coût : dérisoire face à celui de l'investissement, mais essentiel pour la qualité du projet. Encore faut-il le prévoir...»

Jean-Luc Béghin, directeur du Parc naturel régional Scarpe-Escaut.

Et les habitants ?

«L'implantation d'un équipement tel que la plateforme de Dourges nécessite des précautions à prendre vis à vis des habitants du secteur concerné. C'est pourquoi les élus locaux doivent être associés à l'élaboration du projet.»

Jean-Pierre Corbisez, maire d'Oignies, lors du groupe de projets, Enjeux transversaux de la plate-forme de Dourges.

TEMOIGNAGE

TEMOIGNAGE

Cette politique d'aménagement des territoires issus du Bassin Minier, impulsée par l'Etat et la Région, doit se structurer, s'intégrer dans la vision d'une Charte du Bassin Minier et contribuer à l'élaboration du Schéma régional d'aménagement du territoire.

- La mise en place de la **trame verte** devrait permettre de sortir de la continuité bâtie : coulée verte, valorisation des structures anciennes du paysage (vallées...), participation à la recomposition urbaine (la périphérie de ces zones vertes devenant très attractive pour la construction de logements neufs)

- Chaque agglomération doit faire émerger de véritables **projets d'urbanisme et de développement dans les villes-centres**, leur permettant de proposer une "palette" de logements et de services plus diversifiés.

- Le **schéma régional des transports** doit permettre de développer des dessertes cadencées entre la métropole et les agglomérations, là où la demande de transport le justifie : le RER de l'aire métropolitaine (agglomération lilloise, Bassin Minier et Arrageois réunis) en quelque sorte.

- Tout cela suppose des financements accrus.



Denain
Photo : Studio WL.



Embouteillages sur l'autoroute A1 à la hauteur d'Oignies.
Photo : Emmanuel Watteau.

GROUPE DE PROJETS

Approche transversale des enjeux de la plate-forme multimodale de Dourges

Comment cet équipement, source de développement économique, favorisant le transfert rail-route, peut-il s'intégrer dans l'urbanisme des communes ? Va-t-on faire passer les poids lourds à côté des maisons ou créer un espace vert, tampon entre la plateforme multimodale et les villes avoisinantes ? Comment va-t-on traiter la question de l'eau, par exemple ? Comment mettre en oeuvre une concertation effective sur ce grand projet d'aménagement ? Comment maximiser l'impact de ce dernier sur le développement local ? Ce groupe de projets est issu de l'atelier "Villes, territoires". Il ne se substitue pas à la concertation qui sera mise en oeuvre par le maître d'ouvrage du projet. Il apporte une information et a été un espace de débats utiles pour préparer cette concertation

Groupe de projets animé par Bruno Sinn, consultant du bureau d'études Spire.
Pour en savoir plus : 03 28 82 72 33.

Cadre institutionnel et projets de territoire

Ce groupe de projets consacre une séance à la mise en oeuvre concertée de la trame verte. (Voir chantier 1, page 8)

Groupe de projets animé par Hervé Joan-Grangé, consultant Code codra.
Pour en savoir plus : 03 28 82 72 33.

L'Homme

*Restaurer
un état sanitaire
de qualité*

La population du Bassin Minier est victime, nous l'avons déjà dit, d'une accumulation d'épreuves et de retards sans équivalent en France. La santé est particulièrement touchée : surdéveloppement des cancers et des maladies cardio-vasculaires, alcoolisme, réduction de l'espérance de vie. Cette dégradation est d'autant plus alarmante qu'elle est récente et coïncide avec la récession minière.

Aussi les interventions relèvent à la fois du social, du sanitaire et de l'éducatif. Elles s'attacheront en priorité à la petite enfance afin d'éviter toutes les difficultés liées au développement psycho-affectif, aux jeunes, en privilégiant les actions d'insertion par le travail, aux personnes en difficulté par le développement de points d'écoute et de soutien. Enfin, elles auront une attention particulière pour le traitement de l'alcoolisme.

Cette action devrait pouvoir s'appuyer sur la mise en réseau des centres hospitaliers existants sur le Bassin Minier autour du CHRU de Lille.

On n'apprend pas à être parents...

«Le réseau Diapason regroupe des professionnels médico-sociaux de terrain. Il a pour objet d'aider à la coordination des actions de prévention et de lutte contre les toxicomanies.

De par ma profession, je suis amené à repérer les difficultés des familles et en particulier les problèmes qu'elles rencontrent pour assumer leur rôle de parent. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le suivi scolaire de leurs enfants. Les parents ont souvent eux-mêmes vécu l'échec scolaire et investissent peu l'école pour leurs enfants. Le réseau Diapason me permet de renforcer mes interventions, en particulier dans le domaine de l'alimentation.

Il faut créer des lieux de paroles où les personnes peuvent exprimer leurs difficultés quotidiennes, par rapport à l'alcool, par rapport à l'éducation de leurs enfants... Et que cette parole soit écoutée, entendue.

Nous aimerions créer une école des parents c'est à dire un lieu permettant cette expression. On n'apprend pas à être parent, mais on peut sans doute aider les parents à se réapproprier leur mission éducative.»

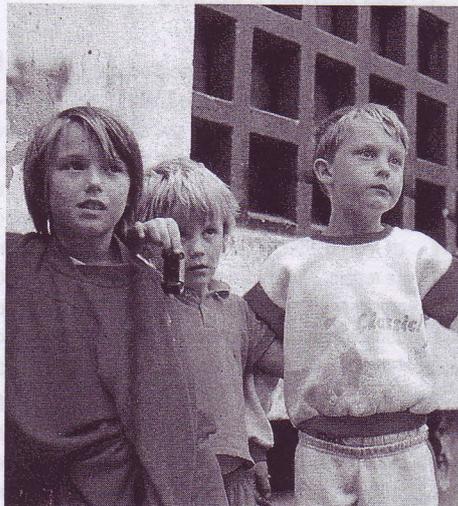
Christian Foucher, membre du réseau Diapason et assistant social de profession.

Charte contre l'alcoolisme

«Il nous faut sélectionner des actions. A Liévin, par exemple, nous avons signé avec les stations-service et les magasins d'alimentation une Charte contre l'alcoolisme des jeunes. Ils s'engagent à ne pas vendre d'alcool aux mineurs. Il faut avoir le courage de dénoncer les problèmes. Les dégâts dus à l'alcoolisme sont trop importants (violence familiale, inceste...) pour qu'on n'affronte pas le problème.»

Danièle Darras, vice-présidente du Conseil Général du Pas-de-Calais, adjointe au maire de Liévin, députée européenne.

*Cité du Stade - Parc.
Bruay La Buisnière.
Photo : Jean-Luc CORNU.*



La santé

Deux mesures spécifiques (mesure 9) visent la création de structures qui, jusqu'alors, faisaient défaut pour traiter tout particulièrement les problèmes liés aux dépendances et ceux que connaissent les jeunes mères et les enfants en bas âge (montant 318 300 F + 250 000 F = 568 300 F). Ces mesures pour 1999 s'intégreront dans une politique globale de renforcement de l'offre sanitaire (mesure 8 : équipement sanitaire) qui, à travers la mise en réseau des centres hospitaliers existants sur le Bassin Minier autour du CHRU de Lille, précisera les améliorations en termes de services nouveaux qui seront apportés aux habitants du bassin. Lancés dans le cadre du SROS (Schéma régional d'organisation de la Santé), ces travaux seront pris en compte dans le prochain Contrat de Plan.

Un tel établissement pourrait, non seulement contribuer au renforcement de l'offre de soins, mais aussi soutenir la structuration de réseaux unissant divers acteurs dans des projets et des actions axés sur les besoins prioritaires locaux.

Sa présence serait susceptible de fédérer les initiatives liées au développement de l'offre de soins, à moins qu'une collaboration ambitieuse et spontanée ne se dessine rapidement, répondant ainsi à cette nécessité absolue.

Cette mise en place nécessite un partenariat entre structures hospitalières. L'Agence régionale pourrait-elle jouer ce rôle, accompagner ce mouvement ?

La région pourrait devenir un modèle d'aménagement du territoire en liaison avec la santé et on pourrait organiser un **Congrès annuel européen de la Médecine de crise urbaine et sociale.**



*Devant l'école
maternelle.
Cité des Aviateurs
Bruay La Buisnière
Photo : Jean-Luc CORNU.*

Des moyens d'actions précoces

«La PMI et le CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce) de Lens s'associent pour mettre en place un soutien auprès d'enfants ayant des problèmes relationnels. Mais les délais de prise en charge sont longs : trois à six mois d'attente. Ce projet permettrait de repérer plus tôt les difficultés et de proposer un programme éducatif à domicile, avec l'aide d'un éducateur. Actuellement, il n'existe pas de moyens d'actions précoces.»

Dr Duhamel, PMI de Lens lors d'une séance du groupe de projets Jeunes mères et petite enfance.

Prévention

«Le secteur de Leforest est une zone démunie. Depuis trois ans, nous évaluons la fréquence de certains troubles (langage, comportement...) chez les jeunes enfants. Les résultats montrent qu'ils sont en augmentation. Cette évaluation a été réalisée afin d'inciter les politiques à décider d'actions précoces en direction de la petite enfance.»

Dr Cuvelier, responsable de l'Unité territoriale de Leforest, lors d'une séance du groupe de projets Jeunes mères et petite enfance.

Jeunes mères et petite enfance

L'étude réalisée par l'Observatoire régional de la santé (ORS) en 1995 a servi de base au travail de l'atelier Individus, familles et santé. Professionnels de la santé, libéraux ou hospitaliers, travailleurs sociaux, institutions en ont validé les résultats. Le cadre de vie du Bassin Minier rebute les jeunes médecins susceptibles de s'y installer. On s'est aussi posé la question de l'alcoolisme.

Le groupe de projets "jeunes mères et enfants" part du constat suivant : l'alcoolisme des jeunes femmes a des répercussions psychologiques importantes chez leurs jeunes enfants. Si l'on ne veut pas sacrifier les générations futures, il est essentiel d'agir vite. Cet alcoolisme est le révélateur d'une révolte contre le schéma traditionnel "bonne épouse-bonne mère", si prégnant ici. C'est sur cette révolte que l'on peut s'appuyer aujourd'hui. Car elle se détache de la résignation ambiante. Ces jeunes femmes bougent. Il s'agit d'inventer des projets à partir d'elles, de leur ouvrir des espaces.

**Groupe de projets animé par
Olivier Lacoste, directeur de l'ORS.**

Pour en savoir plus : 03 28 82 72 33.

Vie associative, culture et sport

Vers une plus grande autonomie

RETENU PAR LE CIADT

La culture, tremplin du changement et de l'ouverture

La mesure 12, "Développement des pratiques artistiques" (axe 6, politique culturelle) vise à conforter les actions et projets innovants dans l'ensemble des domaines qui touchent au spectacle vivant.
Montant : 1,49 MF.

D'autres mesures visent à développer l'accès du plus grand nombre aux Nouvelles technologies de l'information et de la communication

- dans le cadre des établissements scolaires, pour un montant de 2 MF. Mesure 14, Développement des NTIC.

- dans le cadre des services d'information, pour un montant de 1,5 MF. Mesure 15, Services d'information.

Le CIADT met aussi l'accent sur la **valorisation du patrimoine minier** par la mise en réseau des sites de la mémoire (Lewarde, 11/19 de Loos-en-Gohelle, 9/9 bis de Oignies, Wallers-Arenberg) autour d'une tête de réseau au Centre historique minier de Lewarde.

L'association est un lieu de réflexion, d'échange, d'innovation, d'action collective et peut être considérée comme une véritable école du citoyen. Or, le taux de création d'associations dans le Bassin Minier est la moitié de ce qu'il est dans le reste du Nord-Pas de Calais.

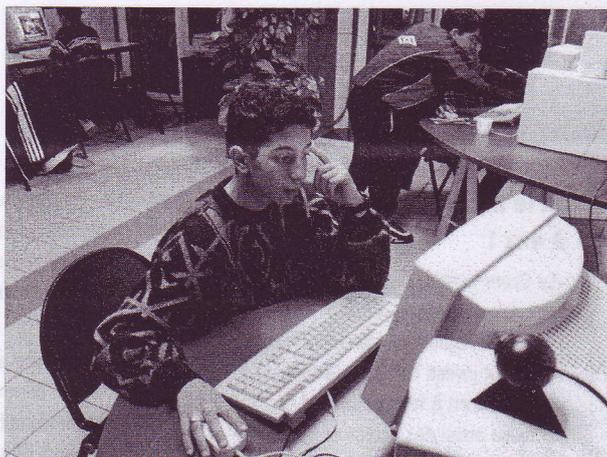
Faciliter le développement de la vie associative, c'est donc permettre aux habitants de bâtir des projets ensemble, de sortir de leur isolement et de construire leur autonomie. Pour cela, il faut renouer les contacts entre les associations et la collectivité publique et mettre l'accent sur la formation et la qualification d'animateurs.

Cela peut se faire dans trois grands domaines : la culture, le sport et les associations d'habitants.

- Les associations d'habitants, notamment dans les quartiers en difficulté rendent un véritable service collectif et font parfois office de travailleurs sociaux sans toujours en avoir les compétences. C'est pourquoi, aider les associations à acquérir ces compétences, les reconnaître tout en respectant leur autonomie, est essentiel. D'autant qu'elles peuvent constituer une base d'action collective sur laquelle pourra s'appuyer une partie du développement du Bassin Minier.

- Les associations sportives jouent aujourd'hui un rôle essentiel auprès des plus jeunes. Il conviendrait de l'accentuer. Le sport est un instrument de restructuration individuelle et sociale dont personne ne doit être exclu. Il faudrait aujourd'hui former et recruter des animateurs sportifs (emplois-jeunes), ouvrir d'autres lieux au sport, multiplier les compétitions internes au Bassin Minier, les médiatiser.

Photo : D. BOKALO.



Stade couvert régional de Liévin.

Photo : P. FRUTIER.



- **La pratique culturelle** a fait une réelle avancée depuis une quinzaine d'années. Les collectivités y ont aidé. Cet effort doit encore s'accroître dans une politique d'autant plus volontariste qu'il n'y a pas de demande réelle de pratique culturelle et que c'est l'offre qui crée la demande. La culture est, elle aussi, un facteur de reconstruction de liens sociaux. Elle passe aussi par la réappropriation des sites de la mémoire : 11/19 à Loos-en-Gohelle, 9/9 bis à Oignies, Wallers-Arenberg et le Centre historique minier de Lewarde.

- **Les pratiques culturelles des jeunes** sont encore, elles, insuffisamment prises en compte. Et pourtant la demande existe : cours de musique amplifiée, de danse, de théâtre, lieux de répétitions et de spectacles. En échange, on pourrait demander aux jeunes de s'impliquer dans l'organisation, de prendre des responsabilités, de devenir acteurs des manifestations et activités qui les concernent et non plus simplement consommateurs. Des lieux sont à trouver : structures culturelles et artistiques existantes, bien sûr, mais aussi lycées qui pourraient s'ouvrir à l'ensemble des citoyens...

- Enfin, il serait nécessaire de développer l'accès pour tous aux **technologies nouvelles** en créant des lieux-ressources où les habitants pourraient s'approprier ces nouveaux outils de communication.

En s'ouvrant vers l'extérieur, ces manifestations culturelles et sportives contribueraient à construire l'image du Bassin Minier. C'est déjà le cas de Culture Commune, de Droit de Cité ou du Printemps culturel du Valenciennois.

Et le monde entier est à eux !

«Le Cyber-espace de Billy-Berclau, avec ses ordinateurs reliés à Internet et son animateur pour accueillir, est fortement investi par les ados. Mais le site est ouvert à tous publics et accueille aussi des écoles et des habitants.

Nous avons créé ce site en réponse, non pas à une demande précise des jeunes, mais pour ouvrir d'autres horizons à des adolescents un peu en marge, qui n'étaient inscrits dans aucune activité sportive ou associative. Au début, quand on leur parlait d'internet, ils avaient envie de s'enfuir : "C'est intello" ! disaient-ils. Peu à peu, ils y sont venus : les jeux vidéo d'abord. Il a suffi ensuite que l'un d'entre eux ait un jour la curiosité d'aller voir ailleurs, pour que la fabuleuse encyclopédie que peut être internet s'ouvre à eux. Ils participent

aujourd'hui au Webzine, un magazine sur le web. Une action proposée par Culture commune et réalisée par des groupes de jeunes de sept communes.

Nous nous sommes vite aperçus qu'il fallait quelqu'un en permanence sur le site pour accueillir les utilisateurs et les guider dans leurs recherches. C'est pourquoi, nous avons embauché un animateur en contrat emploi-jeune.

Internet est à la fois un outil qui valorise ces jeunes aux yeux des autres et face auquel ils ne sont en concurrence avec personne. Si l'animateur sait mettre l'utilisateur en confiance, c'est gagné. Lors de la fête du net en mars, France télécom était là pour expliquer et démontrer toutes les possibilités du net : plus d'une centaine de jeunes sont passés au Cyber-espace....»

Marcelle Boussemart, adjointe à la Culture, à Billy-Berclau

GROUPE DE PROJETS

Nouvelles technologies au service des projets

Il s'agit de permettre au plus grand nombre d'accéder à la Société de l'information en émergence dans le Bassin Minier, d'une part en informant et en sensibilisant tous les publics à l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication (en matière de santé, formation, développement économique, culture...), d'autre part en soutenant la création d'une plate-forme de projets et de services mettant en oeuvre ces technologies à des fins de développement de l'initiative, de la créativité et de l'expression des habitants.

"Il est essentiel d'aborder un territoire dans sa globalité, tout en tenant compte de sa diversité, souligne Chantal Lamarre. Nous éviterons ainsi les cloisonnements des réponses apportées aux problèmes."

A partir de quelques expériences actuellement en cours ou émergentes, le groupe de projet analysera quelles conditions réunir pour que les nouvelles technologies de l'information et de la communication soient un outil réellement structurant pour le territoire et participent à la mutation et à l'ouverture au monde.

Groupe de projets animé par Chantal Lamarre, responsable de Culture commune. Pour en savoir plus : 03 28 82 72 33.

Cadres institutionnels et projets de territoires

Ce groupe de projets (voir chantier 1) consacre une séance à la mise en réseau des sites de la mémoire.

Groupe de projets animé par Hervé Joan Grangé, Code Codra. Pour en savoir plus : 03 28 82 72 33.

La formation et la recherche

Des outils pour gérer l'avenir

20

RETENU PAR LE CIADT

Priorité aux populations défavorisées

La mesure 13 vise à évaluer les politiques d'aide aux populations défavorisées et à mettre en œuvre des aides à disposition des informations vers les élèves en difficulté, les jeunes actifs et les chômeurs. Montant : 0,82 MF, crédits déconcentrés.

La formation est un enjeu stratégique prioritaire

La formation est la clé de l'avenir. C'est vrai pour toutes les régions. Formation initiale, en alternance ou permanente, elle a pour but de permettre à chaque homme d'exercer un emploi valorisant, correspondant à ses goûts et à ses aptitudes.

La formation a fait des progrès considérables dans la région ces dix dernières années. Néanmoins, il reste encore un écart entre le niveau de diplôme acquis et la qualification professionnelle reconnue.

La Formation est un projet prioritaire. Il faut s'en donner les moyens.

La réalité de l'alternance doit être accrue comme cela se fait déjà pour l'enseignement supérieur du côté de Béthune où l'on augmente les échanges entre les entreprises et les enseignants. Il s'agit aussi de développer l'artisanat et l'apprentissage. On peut également attendre beaucoup de la **mixité entre classes d'âge dans les formations** : elle facilite les échanges réciproques d'expérience...

Les offres de formation peuvent être mises en commun pour que, face à un échec constaté ou prévu, on mette aussitôt en place une autre formation en fonction des capacités du jeune. Cela suppose qu'au moins dans la Bassin Minier, les obstacles liés aux cloisonnements administratifs puissent être levés de façon habituelle. La création d'espaces polytechnologiques permettrait aussi d'éviter la **concurrence entre les établissements** et de faire surgir des complémentarités reconnues. Ces lieux de concertation planifiée et régulière associeraient sur un territoire les représentants des élus, des établissements et des entreprises, pour mettre en œuvre une véritable politique de Bassin en matière de formation et d'emploi

Il faut aussi **lutter contre l'exclusion des jeunes** en les aidant dans leur projet personnel, **susciter et accompagner des initiatives de soutien d'élèves en difficulté**, comme le font, par exemple, certaines associations et favoriser les échanges entre les enseignants et ces structures.

Les **nouvelles technologies**, intégrées dans l'ensemble du système, deviennent à la fois un objet de formation et un outil permettant d'accéder à d'autres formations...

Favoriser la création d'entreprises, c'est aussi y préparer les étudiants en leur donnant des notions de gestion du risque et en les incitant à développer leur imagination, à avoir envie de réussir leur propre projet.

Le Bassin Minier doit être une **terre d'expérimentation reconnue** pour la souplesse des fonctionnements des différents partenaires et leur travail en réseau.

La Recherche

La recherche est un levier essentiel pour assurer le décollage d'un territoire, marqué par les séquelles d'un développement non durable. Elle peut en effet transformer des handicaps en atouts. La recherche régionale fait aujourd'hui référence dans de nombreux domaines : transports terrestres, pollution...

Pour cela, elle a déjà des outils.

Le Programme de recherches concertées, initiative du Conseil Régional, concerne l'évaluation du degré de pollution minière et industrielle, l'impact de cette pollution sur la santé, l'environnement et les systèmes socio-économiques et l'élaboration de méthodologies d'études applicables à d'autres secteurs.

Le pôle de compétence "sites et sols pollués" Etat / Région s'efforce de relier les chercheurs aux acteurs opérationnels.

Parallèlement à ces deux outils, le programme de modélisation des cavités souterraines (CAMIA) est lancé. Par ailleurs, le Centre national de Recherche sur les sites et sols pollués (CNRSSP) a été créé à l'initiative de l'Ecole des Mines de Douai. Les différents organismes de la Recherche (Universités, CNRSSP, INRA, BRGM, IFREMER, Institut supérieur de l'Agriculture, CNRS ...) se sont fédérés au sein du Comité régional stratégique de recherche en Environnement.

Enfin, les ministères de la Recherche, de l'Environnement, la Santé et l'Industrie ont mis en place des programmes nationaux de Recherche en Environnement. Certains concernent des sites régionaux.

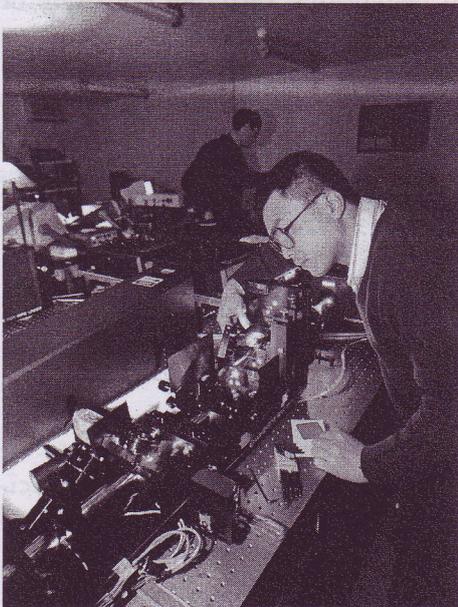


Photo : E. Watteau.



Université d'Artois
de Lens.

Photo : C. BLANQUART.

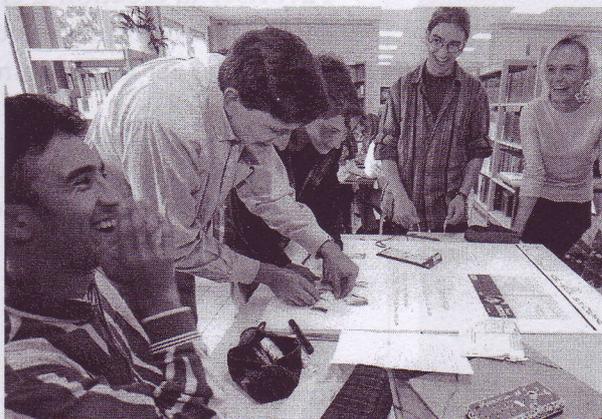


Photo : E. Watteau.

L'économie au cœur de l'emploi

L'économie du Bassin Minier est aujourd'hui à la croisée des chemins. Depuis trente ans, grâce aux implantations suscitées et soutenues par les pouvoirs publics, près de 80 000 emplois ont été créés dans l'industrie. Mais, la disparition prévisible des ayants droit rend nécessaire de créer 5 000 emplois par an, alors même que le rythme d'implantation d'entreprises se ralentit. Deux enjeux s'imposent : mettre en synergie les entreprises et les autres acteurs des territoires ; stimuler l'esprit d'initiative économique de la population dans tous les domaines (environnement, culture...).

Répondre aux attentes plus fortes des entreprises

Le Bassin Minier a traditionnellement été un site d'implantation de grandes entreprises. Des pôles d'excellence se sont ainsi constitués dans l'automobile, l'agro-alimentaire, la logistique... Toutefois, le rythme d'implantation des grandes unités s'est ralenti depuis dix ou quinze ans. Par ailleurs, les délocalisations ou fermetures d'établissements sont possibles. Il faut donc agir à plusieurs niveaux. Attirer des entreprises reste souhaitable, mais suppose une mise en réseau des structures locales d'action économique.

Il faut également les accompagner, notamment les PME, dans leurs efforts pour exporter. Ceci renforcera leur ancrage local. Les entreprises ont intérêt à ce que les ressources existant dans leur environnement - en particulier la ressource humaine - soient de qualité et puissent suivre l'évolution de leurs besoins. Main d'œuvre, sous-traitance, infrastructures... un travail de construction des ressources est mené par les acteurs publics, en interaction avec le milieu économique.

Il convient de consolider le tissu industriel (récent) en suscitant les collaborations d'entreprises, et en rapprochant les acteurs privés des structures régionales de recherche, de formation et de soutien à l'innovation technologique. L'action concertée entre le Conseil Régional et le secteur de la construction ferroviaire, point fort du Valenciennois, en est un bon exemple.



A.N.F. Industrie (Crespin)
Photo : P. ROSSIGNOL.



Demandeurs d'emploi
rénovant d'anciennes
voitures de pompiers
à Mazingarbe.

Photo : M. SPINGLER.

22

RETENU PAR LE CIADT

Le Fonds pour l'industrialisation du Bassin Minier

(FIBM) (25 MF)

vient soutenir le développement
économique du secteur.

Tout ceci demande la création d'un certain nombre d'outils au niveau des agglomérations :

- **outils d'observation économique fine**, en liaison avec les Chambres de commerce et d'industrie, de façon à pointer les évolutions et à s'y adapter dans les meilleurs délais.
- **un centre de transfert de technologie** devrait mettre les développements acquis dans les laboratoires à la disposition des entreprises et permettre aux entreprises de travailler en réseau.
- il s'agit aussi d'**améliorer les relations entre la formation et les entreprises**, de développer l'artisanat et l'apprentissage en liaison avec la Chambre de métiers.

Le Bassin minier, territoire d'initiative

Ce renforcement des entreprises n'apportera qu'une réponse partielle. Il est donc important d'encourager la création d'activités à petite échelle (tourisme rural, services de proximité, recyclage de déchets, commerce en milieu urbain...). Des dispositifs de proximité, permettant de détecter et d'accompagner des porteurs de projets, peuvent être mis en place : **des maisons de l'initiative dans les quartiers**, par exemple.

Par ailleurs, il est essentiel d'accompagner la **création d'entreprises** : pépinières d'entreprises leur permettant de rentrer dans un véritable réseau de solidarité et création d'une Caisse solidaire dans le Bassin minier.

La richesse d'un territoire aujourd'hui, ce n'est pas seulement des entreprises performantes, c'est aussi des acteurs publics et privés qui coopèrent et s'adaptent, une population pleine d'initiative et une capacité collective à se projeter dans l'avenir. Dans les régions qui ont le plus souffert de la crise, comme le Bassin Minier, ce processus est difficile, mais semble inéluctable. Faute de quoi, ces régions risquent d'être marginalisées.

La stabilité et la coordination des équipes !

«Nous étions installés à Paris et nous devons déménager. Nous cherchions partout en France. Nous avons eu le choix entre une petite ville du Sud et Béthune. Malgré le soleil et les subventions alléchantes de l'une, nous avons choisi l'autre. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'ici, dans le Bassin Minier, les équipes chargées du développement économique, au lieu de faire cavaliers seuls, travaillaient ensemble. En deux réunions, nous avons rencontré l'ensemble de nos interlocuteurs, posé nos questions et obtenu les réponses. Quelques années plus tard, nous venons de déménager à Douvrin. Là aussi nous avons trouvé une équipe

qui a su nous répondre rapidement et efficacement.

Il me semble que, pour un chef d'entreprise, la stabilité des équipes chargées de travailler sur le développement économique et leur coordination est un atout majeur.

Nous avons trouvé dans le Bassin Minier ce que nous attendions : la jeunesse de la population, le sérieux de son travail, la disponibilité des personnes et nous avons pu embaucher des gens qui avaient le niveau de qualification requis.»

Patrick Dargent, directeur d'Aquarèse, entreprise spécialisée dans la technologie du découpage par jet d'eau à haute pression.

Les ateliers "économie et développement" et "formation" ont donné naissance à deux groupes de projets, étroitement coordonnés, dans la perspective du prochain Contrat de Plan Etat/Région.

Développement local et économie solidaire

Ce groupe de projets s'attachera à développer les capacités d'initiatives et expérimenter des solutions innovantes, en s'appuyant sur les atouts du secteur. Il portera sur la création d'activités nouvelles et les formations qu'elles nécessitent (dynamique emplois-jeunes, services de proximité), et sur les outils au service des projets.

Ce groupe de projets est animé par Gérard Dechy, vice-président de l'Université de Valenciennes.

Pour en savoir plus : 03 28 82 72 33.

Développement économique et action publique

Ce groupe de projets vise à favoriser les échanges et les partenariats entre les entreprises et les pouvoirs publics. Les thèmes de réflexion collective seront : l'évolution des critères d'attribution du Fonds d'industrialisation du Bassin Minier (FIBM), l'Aménagement-réduction du temps de travail (ARTT) et l'organisation du travail, les différentes filières...

Ce groupe de projets est animé par Christophe Demazière, Université de Tours.

Pour en savoir plus : 03 28 82 72 33.

Conférence Permanente du Bassin Minier

Le goût de l'initiative

Chefs d'entreprise, habitants, élus, responsables associatifs, syndicalistes, techniciens des collectivités locales... plus de mille personnes se sont mobilisées, pendant plus de six mois, pour échanger, discuter, réfléchir sur l'avenir des territoires de l'ex-Bassin Minier. La première phase de la Conférence Permanente du Bassin Minier s'achève avec la sortie du Livre blanc, en février 1998, qui inscrit, noir sur blanc, toutes les propositions nées de ces groupes de travail. Elaborées par l'Etat et la Région à partir de ce Livre blanc, des propositions d'actions prioritaires ont été présentées, le 2 octobre 1998, au Comité de pilotage co-animé par Michel Deleharre, Président du Conseil Régional et Jean-François Caron, Vice-Président. Nombre d'entre elles ont été retenues par le Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (CIADT), le 15 décembre 1998.

Le Livre blanc s'ouvrait sur huit grands chantiers, repris depuis par les groupes de projets : experts et acteurs de terrain construisent les bases concrètes des projets énoncés par le Livre blanc et validés par le CIADT. Il s'agit aujourd'hui de préparer le prochain Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006.

Ce document est la synthèse de cette démarche novatrice basée sur l'écoute, le débat, la concertation. Il présente l'ensemble des propositions du Livre blanc, celles qui ont été retenues par le CIADT, le travail des groupes de projets depuis le CIADT du 15 décembre 1998. Des témoignages d'acteurs des territoires issus du Bassin Minier illustrent concrètement ces propos.

La Conférence Permanente est aujourd'hui un lieu de propositions et d'accompagnement de projets. Elle est un appel permanent à l'initiative...

Édité par le
Conseil Régional Nord-Pas de Calais
Hôtel de Région - Centre Rihour - 59555 Lille Cedex
Rédaction : Dominique Garcette C.D.N. édition 33 + (0) 3 20 55 42 60
Photos de couverture : D. Bokalo - P. Dupuich
Pré-presses : Photocompo 59
Impression : Imprimerie Cache
Novembre 1999
www.cr-npdc.fr